

Charte Éthique et Déontologique

Engagement de Johanne Surcouf – Préparatrice Mentale

En tant que signataire de la charte du Réseau Régional de Performance Mentale (CREPS Pays de la Loire), je m'engage à respecter un cadre strict garantissant la sécurité et l'épanouissement des sportifs que j'accompagne.

1. Confidentialité et Secret Professionnel

Le principe : Le contenu de nos échanges est strictement confidentiel. Rien de ce qui est dit en séance n'est divulgué à l'extérieur sans votre accord.

Le partenariat (Entraîneur/Duo) : Dans le cadre de ma collaboration avec Romain ou tout autre entraîneur, nous pouvons convenir ensemble d'un partage d'informations stratégiques pour optimiser votre progression. Toutefois, vous restez le seul décisionnaire : aucune information n'est transmise sans votre consentement explicite.

La limite de sécurité : Le secret professionnel est levé uniquement en cas de mise en danger immédiate pour vous-même ou pour un tiers.

2. Protection et Accompagnement des Mineurs

Le contrat de confiance : Pour que le suivi soit efficace, le mineur doit disposer d'un espace de parole libre. Je garantis au jeune sportif la confidentialité de ses propos envers ses parents et son entraîneur.

Lien avec les parents : Bien que le contenu intime des séances reste privé, je m'engage à effectuer à la demande, des points avec les parents pour partager les axes de travail et les progrès globaux, sans trahir la confiance de l'enfant.

Sécurité psychique : Pour les mineurs ou personnes en situation de vulnérabilité, je prends toutes les dispositions nécessaires pour garantir leur sécurité physique et psychique.

3. Objectif d'Autonomie et Posture

Indépendance : Mon rôle est de vous transmettre des outils concrets. Je veille à favoriser votre autonomie afin que vous soyez capable de piloter votre mental seul(e) en situation de performance.

Bienveillance et Non-jugement : Je m'engage à faire preuve d'une empathie et d'une bienveillance inconditionnelles envers chaque individu et chaque groupe.

Intégrité : Je m'interdis toute relation inappropriée (sentimentale ou sexuelle) avec les personnes accompagnées et refuse tout avantage indu tiré de ma relation avec l'athlète.

4. Cadre de Compétence et Déontologie

Limites d'intervention : Je ne suis pas psychologue et ne pratique aucun diagnostic médical. Si je constate que vos besoins dépassent le cadre de la performance mentale, j'ai le devoir de vous réorienter vers un professionnel de santé compétent.

Liberté de fin de suivi : Vous restez libre de mettre fin à la collaboration à tout moment, sans avoir à vous justifier.

Rigueur : Ma pratique est déclarée (SIRET), assurée (RC Pro) et je m'engage dans une démarche de formation continue.